PV CC Coppet 3/2017

CONSEIL COMMUNAL

CONSEIL COMMUNAL DE COPPET
LEGISLATURE 2016-2021

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 AVRIL 2017

Début de la séance : 20h15
Présidence : Monsieur Yves Riesen

Ordre du jour :

1. Appel ;
2. Approbation du Procès-verbal du 13 mars 2017 ;
3. Communications du Bureau du Conseil communal ;
4. Communications de la Municipalité ;
5. Communications des délégués aux divers Conseils Intercommunaux ;
6. Préavis N° **21/2016-2017** relatif à la demande d'étude de crédit de CHF 161'000.00 pour la requalification et la modération du trafic en traversée du bourg.
7. Préavis N° **22/2016-2017** relatif à la demande de crédit de CHF 71'000.00 pour la réfection du chemin piétonnier reliant la gare au chemin du Grand-Pré.
8. Préavis N° **23/2016-2017** relatif à la demande de crédit de CHF 60'000.00 pour la réfection du chemin reliant la parcelle n° 221 au chemin piétonnier reliant la gare au quartier des Perrières.
9. Rapport de la Municipalité sur le postulat de M. M. Gada demandant la pose d'un revêtement bitumeux sur le chemin piétonnier existant entre le chemin du Grand-Pré et la Gare CFF.
10. Lecture et approbation de l'extrait du Procès-verbal du jour ;
11. Divers et propositions individuelles.

1. Appel

Présents	:	47
Excusés	:	7
Absents	:	1

Le Quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Majorité à 24 voix.

2. Approbation du Procès-verbal du 13 mars 2017

Le Président ouvre la discussion sur ce PV.

La parole n'étant pas demandée, l'Assemblée procède au vote à main levée. Le résultat est le suivant :

Le PV du 13 mars 2017 est approuvé à la majorité avec 0 non et 7 abstentions.

3. Communications du Bureau du Conseil communal

Le Président annonce que Mme M. Juillard démissionne de l'ASCOT. M. E. Charlot-Valdieu, remplaçant, prendra sa place. Un nouveau conseiller devra être élu comme suppléant lors de la prochaine séance du Conseil.

La sortie du Conseil se déroulera mardi 2 mai à 19h00 au château de Coppet.

4. Communications de la Municipalité

M. G. Produit : M. P. Basabe est excusé. M. G. Produit reprend ses dossiers et le département de la police.
Le référendum concernant la RC1 se déroulera le dimanche 25 juin. Une séance d'information sera organisée auparavant.
La mise à l'enquête de l'antenne Sunrise située à la gare de Coppet avait généré plusieurs oppositions et le refus d'octroi du permis de construire a fait l'objet d'un recours au Tribunal cantonal. Celui-ci vient de débouter la Municipalité et le délai de recours au Tribunal fédéral court jusqu'au 20 mai.
Les comptes 2016 de la commune sont positifs.

M. J.-C. Trotti : le parc des Rocailles ouvre le 1er mai, les travaux de remise en état de la surface de l'ancienne STEP seront terminés dans le courant de l'été
ARSCO SA a mis à l'enquête un agrandissement du collège du Chaucey.

Mme I. Naville : le musée du vieux-Coppet ouvre le 29 avril.
La buvette des Rocailles sera ouverte de 10h00 à 22h00.
Une erreur s'est glissée dans la dernière édition du journal de Coppet concernant les horaires de cette dernière.

Mme F. Wildi Sugrañes : un documentaire sur l'accueil parascolaire a été tourné à Mies.
La 1ère projection se déroulera le 10 mai à 19h00 au collège des Rojalets.

M. G. Produit :
Préavis déposés pour la prochaine séance du 19 juin 2017 :
- compte 2016
- rapport de gestion.

5. Communications des délégués aux divers Conseils intercommunaux

Conseil Régional : M. Th. Marchand informe qu'un préavis a été voté concernant la maison du vin.
Le programme de la législature indique plus de démocratie.
Une présentation du DISREN sera à disposition des conseillers qui en feront la demande auprès greffe.

SIED : M. G. Cherbuin indique que les comptes montrent une diminution des dépenses.

Les camions interviennent en dehors des heures d'ouverture pour une meilleure sécurité.
Les déchets sont envoyés à Lausanne et plus à Genève.
Le container dédié aux employés fuit, il faudra probablement le changer.

6. Préavis N° 21/2016-2017 relatif à la demande de crédit de CHF 161'000.00 pour la requalification et la modération du trafic en traversée du bourg ;

A la demande du Président, la rapporteure de la commission de Mobilité, Mme L. Bory, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

Le Président ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

M. J.-C. Trotti précise que le projet commence au-dessus du château jusqu'à la Grand-Rue et de la fin de l'allée du château jusqu'au chemin des Bochattets.

M. G. Cherbuin demande si une étude de la vitesse dans le bourg a été effectuée et quels sont les résultats du questionnaire envoyé aux habitants.

M. G. Produit informe qu'un comptage des différents véhicules dans différentes directions a été réalisé et que le résultat du questionnaire montre qu'il est important de réduire la vitesse sur la traversée du bourg. Ce préavis va étudier les différentes possibilités pour obtenir une modération de trafic.

M. J.-C. Trotti ajoute que les parkings seront aussi étudiés et qu'un groupe participatif sera inclus dans le projet.

M. G. Produit complète qu'il faudra tenir compte de la cohabitation entre piétons-cyclistes et véhicules.

M. A. Alliste désire savoir l'ampleur du projet.

Mme L. Bory explique qu'il faut voir le bourg et la gare dans sa globalité. Cependant, le projet lui-même démarre du château jusqu'à la rte Suisse et de l'allée du château au chemin des Bochattets.

M. P. Girardi demande s'il ne faut pas attendre le vote du référendum pour voter ce préavis.

Mme L. Bory indique que ce sont deux projets distincts. L'un intercommunal et l'autre communal.

M. E. Charlot Valdieu souligne que l'enrobé phonique n'est pas mentionné dans le préavis et demande quel est le délai de réalisation.

Mme L. Bory précise que ceci est un crédit d'étude et pas un projet.

M. J.-C. Trotti informe que l'enrobé phonique est compris dans la réalisation et que le délai de réalisation tourne entre 2018 et 2019. Qu'il faut aussi s'organiser avec les divers chantiers de Terre Sainte et Versoix pour une bonne coordination.

Mme A. Cherbuin aimerait savoir si les projets que les étudiants ont étudiés sont utilisés dans ce projet et informe qu'aujourd'hui on vote sur deux phases du projet. Elle désire que l'avant-projet et le projet soit voté en deux fois.

M. J.-C. Trotti explique que l'avant-projet a pour but de réunir toutes les idées, celles des étudiants compris.

M. V. Moret demande comment obtenir les subventions en 2018 si les travaux se font plus tard.

M. J.-C. Trotti précise que les subventions sont uniquement sur le tapis de surface et qu'il existe des démarches pour obtenir un délai supplémentaire pour les subventions.

Mme A. Cherbuin désire déposer un amendement pour diviser le préavis en deux.

M. J.-C. Trotti relève que la phase 1 ne demande pas de budget et doit être faite pour chiffrer les travaux. Ce préavis doit être travaillé rapidement pour obtenir les subventions.

M. G Produit propose d'amender ce projet pour que le projet soit soumis au Conseil communal avant de poursuivre la phase 2.

Le Président suspend la séance pour déposer l'amendement de Mme A. Cherbuin.

Mme A. Cherbuin propose l'amendement suivant : ajouter aux deux points de la décision le texte suivant.
- de soumettre pour approbation le résultat de l'étape 1 avant de démarrer la réalisation des plans prévus pour l'étape 2.

L'amendement est soutenu par plus de cinq conseillers, il est donc accepté.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède au vote de l'amendement et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 33 Non : 3 Abst. : 10

L'amendement du préavis n° 21/2016-2017 est accepté à la majorité.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis amendé et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 38 Non : 3 Abst. : 5

Le préavis No 21/2016-2017 est accepté à la majorité.

7. Préavis N° 22/2016-2017 relatif à la demande de crédit de CHF 71'000.00 pour la réfection du chemin piétonnier reliant la gare au chemin du Grand-Pré ;

A la demande du Président, la rapporteure de la commission de Mobilité, Mme L. Bory, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

Le Président ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

M. S. Voide s'étonne de la différence de prix des travaux entre le préavis N°22 et le N°23.

M. J.-C. Trotti explique que les chemins n'ont pas la même structure. Le chemin du Grand-Pré a besoin d'un simple bitume alors que le second a besoin d'éclairage et plus de sécurité.

M. F. Keller demande si le droit de passage lié aux CFF est limité dans le temps.

M. J.-C. Trotti indique que la convention est de 50 ans et que les CFF sont favorables au projet.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 45 Non : 0 Abst. : 1

Le préavis No 22/2016-2017 est accepté à la majorité.

8. Préavis N° 23/2016-2017 relatif à la demande de crédit de CHF 60'000.00 pour la réfection du chemin reliant la parcelle n°221 au chemin piétonnier reliant la gare au quartier des Perrières ;

A la demande du Président, la rapporteure de la commission de Mobilité, Mme L. Bory, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

Le Président ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

M. G. Cherbuin informe que les parcelle N°1313 et N°221 sont des zones non constructibles et demande comment peut-on y construire une route.

M. J.-C. Trotti explique que ce n'est pas une route. Les chemins piétonniers sont autorisés et approuvés par les divers services cantonaux.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 44 Non : 2 Abst. : 0

Le préavis No 23/2016-2017 est accepté à la majorité.

9. Rapport de la Municipalité sur le postulat de M. M. Gada demandant la pose d'un revêtement bitumeux sur le chemin piétonnier existant entre le chemin du Grand-Pré et la Gare CFF.

Le Président ouvre la discussion sur le rapport de la Municipalité.

M. M. Gada demande au Président qu'il explique clairement la différence entre un postulat et une motion et sous quelle forme ils doivent être déposés.

Le Président a pris note de la demande et fournira les informations ultérieurement.

La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée passe au vote.

Oui : 45 Non : 0 Abst. : 1

Le rapport de la Municipalité est accepté à la majorité.

10. Lecture et approbation de l'extrait du Procès-verbal du jour

Le Président donne lecture de l'extrait du PV du jour et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 46 Non : 0 Abst. : 0

L'extrait du PV est accepté à l'unanimité.

11. Divers et propositions individuelles

M. G. Grecuccio remercie la voirie d'avoir réagi à son interpellation concernant la propreté du passage sous voie du chemin du Grand-Pré. Depuis, le sous voie est propre.

M. S Voide demande si la mise à l'enquête de la piscine-patinoire a provoqué des oppositions.

M. G. Produit explique que deux oppositions ont été déposées et qu'elles sont en cours de traitement. Elles concernent le bruit, le parking et les voitures.

Mme S. Decré s'interroge de l'existence d'un règlement concernant le bout du parking du château qui est en terre battue.

M. G. Produit relève que c'est une zone privée.

M. S. Mazzoli demande où en est le projet du restaurant du port et informe qu'il serait nécessaire de procéder à l'assainissement des amarrages côté rochers.

M. G. Produit annonce qu'un crédit de construction sera voté en septembre et que le restaurant sera plus modeste que le projet de départ.

M. J.-C. Trotti prend note concernant les amarrages.

M. P. Girardi se renseigne s'il est prévu des places pour les véhicules électriques.

M. J.-C. Trotti déclare qu'il n'y a pas de projet, mais que c'est une bonne idée.

Mme S. Decré demande s'il est possible d'agrandir le parking du château avec la partie privée.

M. G. Produit explique que les propriétaires sont conscients du problème. Il s'engage à transmettre le message. Coppet a beaucoup de parking, car il est au cœur des transports publics.

M. G. Cherbuin réclame que le feu de la gare soit par défaut vert en direction de Coppet-Commugny et qu'il ne reste pas rouge par défaut.

M. J.-C. Trotti prend note et informe qu'une séance à ce sujet est prévue le 18 mai prochain.

Mme J. Noverraz vérifie s'il existe bien une subvention à l'achat de vélo électrique.

M. G. Produit confirme que la subvention est de CHF 300.-.

M. M. Gada s'interroge de qui décide des horaires d'ouverture de la déchetterie. Lors de la modification du règlement les horaires d'été avaient reculé d'un mois.

M. J.-C. Trotti explique qu'il y a 4 délégués qui proposent et les Municipalités décident.

M. P. Girardi ajoute aussi que s'il y a plus d'ouverture il manquera du personnel. Il faut au minimum deux personnes présentes.

M. J.-P. Blanchoud demande pour quelle raison Chavannes Centre n'est pas desservi par les bus.

M. G. Produit informe que le problème principal est la traversée de l'autoroute. Diverses propositions ont été étudiées, mais pour que les bus puissent tenir leurs horaires il a fallu provisoirement supprimer cet arrêt. Le centre commercial et les autorités cherchent toujours une solution.

Mme S. Decré s'avise de la posibilité d'ouvrir la buvette du port jusqu'à 22.00, puisque les Rocailles ouvrent dès le 1er mai jusqu'à 22.00.

Mme I. Naville explique que les heures d'ouverture dépendent du nombre de personnel.

La séance est levée à 22h10.

La prochaine séance est prévue le lundi 19 juin 2017 à 20h15.

Le Président

Yves Riesen

CONSEIL COMMUNAL DE COPPET

La Secrétaire :

Claire Gavin